

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Réuni le jeudi vingt-deux juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Était excusée : Madame GUÉRU.

Étaient absents : Madame BOUHOURS, Messieurs BARRÉ, BONNOT.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Monsieur MARGERIN, 1^{er} vice-président de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne est venu présenter le projet biodéchets.

Des bacs réservés au compost seront installés aux points d'apport afin que les habitants puissent apporter leurs déchets.

Un questionnaire sera déposé dans chaque boîte à lettres pour connaître le nombre de personnes intéressées par le compostage et ainsi leur remettre un seau pour le transport des déchets.

Le test débutera courant septembre pour Nançay et au 1^{er} janvier 2024, toutes les Communes de la Communauté seront équipées.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES CHEMINS DE RANDONNÉES

Le conseil municipal accepte le plan de financement prévisionnel suivant concernant l'opération « chemins de randonnées » :

- montant des travaux : 16 110.28 € H.T.
- subvention DETR : 50 % : 8 055.14 €
- subvention Conseil Départemental : 20 % : 3 222.06 €
- participation de la Commune : 30 % : 4 833.08 €.

EXAMEN DE DEVIS

Des livres seront achetés pour la bibliothèque : le devis de l'espace culturel Leclerc est accepté et s'élève à 207.86 € T.TC.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SAULDRE ET SOLOGNE 2023-2027

Le Maire informe le conseil que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Il ne s'agit pas d'un dispositif financier mais d'une démarche pour construire un projet social de territoire.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et les Communes précédemment signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse, autour d'un projet stratégique global portant plusieurs ambitions pour le territoire.

Vu le projet de Convention Territoriale Globale Sauldre et Sologne 2023-2027 et ses annexes constituant le schéma de développement des trois ambitions définies, le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

.../...

.../...

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

Le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne concernant la modification statutaire permettant de conduire une étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour que soit rajouté aux compétences facultatives : « conduite les études préalables au transfert des compétences eau et assainissement ».

LOYER AUX FARGES

Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de la Ferme des Farges, selon l'indice de référence des loyers, à savoir 3.50 %.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le conseil municipal décide de verser la somme de 300.00 € au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2023. Ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie, et à l'eau en faveur des personnes défavorisées. Le Maire est autorisé à signer la convention.

C.A.U.E.

Le conseil municipal décide de cotiser au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'année 2023. Le montant à payer est de 100.00 €.

INFORMATIONS

- Le Maire informe que les travaux d'enfouissement de la rue de Salbris débuteront courant septembre.
- Le Maire indique que désormais nous dépendons de la maison de l'emploi d'Aubigny-sur-Nère.
- Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal de la demande de transfert de compétence de la piscine d'Aubigny-sur-Nère à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.
Après l'échange des arguments positifs et négatifs, le conseil municipal a mandaté le Maire et le 2^{ème} adjoint pour voter contre ce transfert de compétence.
- Au niveau des restrictions de l'usage de l'eau, Nançay est en vigilance.

Le Maire,